

SERVICES PÉRISCOLAIRES

2018-2019

Modalités d'inscriptions Cantine/Garderie/Études/Nap/Bus pour l'année scolaire 2018-2019

Les dossiers d'inscription à compléter sont fournis aux élèves scolarisés et aux nouveaux inscrits. Des exemplaires sont également mis à votre disposition en mairie ou téléchargeable sur le site de la ville.

↳ Tous les documents nécessaires à l'enregistrement de l'inscription seront :

- à déposer **uniquement en mairie , service Éducation /périscolaires, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h00**
- ou à envoyer par mail à l'adresse suivante : regieperiscolaire@pontduchateau.fr

↳ **Du 11 au 29 juin 2018** : enfants scolarisés pour l'année 2018/2019

Votre dossier ne sera recevable et ne pourra être enregistré que s'il est complet.

Vous trouverez ci-joint :

- la fiche d'inscription à compléter

Pièces justificatives à fournir :

- l'**attestation de paiement** (faisant apparaître le quotient familial et les enfants) récente de la CAF ou MSA,
- l'**attestation d'assurance scolaire 2018/2019**,
- **justificatif de domicile** de moins de 3 mois ou un échéancier (Eau ou EDF),
- d'une **photo** de l'enfant si inscription au bus,
- **le carnet de santé** de l'enfant (pages 90 à 95) pour les vaccins.





Nouveauté

Rentrée scolaire 2018-2019

L'organisation des services périscolaires en 2018-2019 s'inscrira dans la continuité des années précédentes.

Toutefois, comme le prévoit le Projet Éducatif Territorial (PEdT), les jours des Nouvelles activités périscolaires vont être inversés. A partir de la rentrée et pour deux années scolaires, les NAP auront donc lieu les lundis et jeudis dans les groupes scolaires René Cassin et Jean Alix et les mardis et vendredis au groupe scolaire du Parc (écoles maternelle Lucie Aubrac et élémentaire Pierre Brossolette).

Par ailleurs, la commune a souhaité apporter des améliorations au service d'études surveillées. À partir de septembre 2018, dans les trois écoles élémentaires publiques, les services de garderie du soir et d'études seront dissociés.

À la fin de la classe (16h) ou des NAP (16h30), après une récréation commune, les enfants pourront ainsi aller soit en études, soit en garderie. Ceux qui iront en études pour faire leurs devoirs devront y rester jusqu'à la fin du service, c'est-à-dire 17h30. Par conséquent, les familles qui souhaitent récupérer leur enfant avant 17h30 l'inscriront en garderie.

Cette nouvelle organisation vise à garantir, en études, des conditions propices à la concentration et au travail (en limitant le va-et-vient).

Comme les études, la garderie sera gratuite jusqu'à 17h30. Passé cet horaire, elle sera payante jusqu'à sa fermeture à 18h30.

Dans un souci d'équité, les garderies en maternelle seront également gratuites jusqu'à 17h30.

Une autre modification est apportée : pour une fréquentation exceptionnelle de la garderie, le nombre de présences par service (matin ou soir) est limité à 7 par trimestre. Le tarif unitaire ne change pas (0,75 €).

Les autres tarifs n'évoluent pas.

Plus d'infos : Les tarifs et le *Règlement intérieur des services périscolaires* sont consultables sur le site Internet de la commune : www.pontduchateau.fr, rubriques Enfance-Jeunesse, onglet Services périscolaires



Alsh 2018-2019

À partir de la rentrée 2018-2019, le centre de loisirs municipal accueillera les enfants à partir de 3 ans révolus dès lors qu'ils sont scolarisés.

L'accueil de loisirs étant organisé dans les locaux du groupe scolaire Jean ALIX, le nombre de places pour les enfants de 3 ans sera limité à 8 pour les mercredis et à 16 pendant les vacances. Renseignement et inscription au service enfance-jeunesse - ALSH : 06 33 35 29 12 – centredeloisirs@pontduchateau.fr

Plus d'infos : Les tarifs et le *Règlement intérieur de l'ALSH* sont consultables sur le site Internet de la commune : www.pontduchateau.fr, rubriques Enfance-Jeunesse, onglet Accueil de Loisirs

Organisation des temps scolaires et périscolaires 2018-2019



Groupes scolaires RENE CASSIN et JEAN ALIX	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h-8h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h30-11h30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h30-11h45	Pause méridienne	Pause méridienne	Garderie gratuite	Pause méridienne	Pause méridienne
11h45-12h					
12h-13h30	Classe	Classe		Classe	Classe
13h30-15h	Classe	Classe		Classe	Classe
15h-16h	NAP			NAP	
16h-16h30					
16h30-17h30	Garderie gratuite	Garderie gratuite	Garderie gratuite	Garderie gratuite	Garderie gratuite
	Etudes* 16h45-17h30	Etudes* 16h30-17h30		Etudes* 16h45-17h30	Etudes* 16h30-17h30
17h30-18h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

LE PARC	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h-8h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h30-11h30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h30-11h45	Pause méridienne	Pause méridienne	Garderie gratuite	Pause méridienne	Pause méridienne
11h45-12h					
12h-13h30	Classe	Classe		Classe	Classe
13h30-15h	Classe	Classe		Classe	Classe
15h-16h	NAP	NAP		NAP	
16h-16h30					
16h30-17h30	Garderie gratuite	Garderie gratuite	Garderie gratuite	Garderie gratuite	Garderie gratuite
	Etudes* 16h30-17h30	Etudes* 16h45-17h30		Etudes* 16h30-17h30	Etudes* 16h45-17h30
17h30-18h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie



La tarification des services périscolaires 2018-2019

Décision du Maire n°20180529-029 du 29 mai 2018

		A	B	C	D	E	F	G	Tarifs « commensaux »
		QF 0 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1200	1 201 à 1 500	1 501 à 1 800	1 801 et +	
Restaurant scolaire	Le repas	1,50 €	2,25 €	2,95 €	3,45 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €
Garderie	Abonnement trimestriel	20,00 €	22,50 €	25,00 €	27,50 €	30,00 €	32,50 €	35,00 €	
	Tarif unique/accès occasionnel	0,75 €							
Nouvelles Activités Périscolaires		gratuit							

La fréquentation des deux services de garderie payante (matin de 7h à 8h20 et soir de 17h30 à 18h30) donne lieu à deux abonnements distincts.

L'accès à ces services est gratuit à partir du 2ème enfant.

L'accès occasionnel aux services de garderie correspond à une fréquentation inférieure ou égale à 7 fois par trimestre et par service (dépannage ponctuel et non régulier).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) s'appliquent aux données recueillies dans le cadre de ce formulaire et garantissent un [droit d'accès](#) et [de rectification](#), un droit d'opposition pour des motifs légitimes, un droit à la limitation du traitement et un droit de réclamation des informations vous concernant auprès de la CNIL et du Délégué à la Protection des Données : cnil@clermontmetropole.eu

Pour plus de précisions, se reporter au Document « Information CNIL – Affaires Scolaires, périscolaires, extrascolaires et Petite Enfance » joint au dossier de préinscription ou d'inscription et disponible sur le site internet de la mairie : www.pontduchateau.fr